



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

Montauban, le 17/03/2025

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16.03.2025

Ordre du jour : Mise en conformité des Statuts et Règlement Intérieur du CRO
Validation des vérificateurs aux comptes et leurs suppléants

A. Présentation de la mise en conformité des Statuts du C.R.O à propos des articles suivants

a. II. – DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANES DU COMITÉ RÉGIONAL

Section 2. LES INSTANCES DIRIGEANTES DU COMITÉ RÉGIONAL

A- Le Comité Directeur

Article 11

Le Comité Directeur est composé de 20 membres, dont un médecin. Les membres, en dehors du médecin, sont élus au scrutin secret de liste bloquée (voir modalités dans le règlement intérieur) pour une durée de quatre (4) ans par l'Assemblée Générale.

Le médecin est élu conformément à l'article 12 du Règlement intérieur.

Les Présidents et membres des Comités Directeurs des Comités Départementaux ne sont pas membres de droit du Comité Directeur Régional.

Sa composition est fixée par le Règlement Intérieur.

Chaque liste doit être composée d'au moins un licencié par département conformément à l'article 12 des présents statuts.

Le Comité Directeur devra prévoir que chacun des Comités Départementaux composant le Comité Régional ait au moins un représentant.

b. III. – RESSOURCES ANNUELLES

Article 30

L'exercice comptable du Comité Régional est fixé du 1er novembre au 31 octobre.

B. Présentation de la mise en conformité du Règlement Intérieur du C.R.O à propos des articles suivants

c. III. – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 12 : Elections

B- Modalités

L'élection du Médecin fait l'objet d'un Collège particulier : en cas de pluralité de candidature, c'est celui qui a obtenu le plus de voix qui sera élu. Les autres candidats de ce collège ne pourront pas prétendre être élus parmi les 19 (dix-neuf) membres du collège général.

C- Composition du Comité Directeur

Le Comité Régional Occitanie est dirigé et administré par un Comité Directeur, composé de 20 membres

Les 20 membres qui composent le Comité Directeur de l'Occitanie sont issus des 13 départements qui représentent le CRO :

- 19 membres sont issus d'une liste bloquée élus par l'Assemblée générale pour une durée de 4 (quatre) ans dont la tête de liste occupe le poste de Président, conformément à l'article 12 des statuts.
- 1 médecin élu au scrutin plurinominal élu par l'Assemblée générale pour une durée de 4 (quatre) ans.

d. III. – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 13 : Devoirs des Comités départementaux

Concerne l'allègement des tâches :

Il n'est plus utile d'envoyer les adresses personnelles des membres des CD, ni les noms et adresses des Clubs affiliés de chaque CD

Etaient présents ou excusés :

Les membres du CRO

Francis RICARD, Président
11 : Jean-Marie CHEVASSU
12 : Gilles ENJALBERT
12 : Marc NOGARET, vice-Président
30 : Alain DONNADIEU
31 : Raymond LE MANACH, trésorier adjoint
32 : Claude SARRAU
34 : Louldgi CARO, vice-président délégué
46 : Sandrine BAGINSKI
46 : Marielle BEX-GRAMOND, secrétaire adjointe
46 : Christian GRAMOND, Secrétaire Général
48 : Ludovic DURAND
66 : Claudine CHOPIN
81 : Marc FABRE
82 : Franck CLEMENT

Absents Excusés :

09 : David SOUQUE
31 : Paul CORBI, Trésorier Général
65 : Marie-Luce LACASSIE, vice-présidente déléguée
66 : Jean-Jacques VIDAL

Les membres de l'Assemblée générale

PICAZO Bruno	CD09
ROUX Karine	CD11
COSTES Jean-Louis	CD12
CAILOTTO Colette	CD30
PINAUD Alain	CD31
GARCIA Cédric	CD32
BALLESTER Francis	CD34
RIGAUD Jean-Paul	CD34
FOUGERET Josette	CD46
NURIT Francis	CD48
SUTRA Lucien	CD65
COSTA Marc	CD66
LANGLOIS Gilles	CD81
MONTCUQUET Claude	CD82

Absents avec procuration :

TRUANT Henri	CD09
VALAT Cyril	CD11
BORIES Véronique	CD12
PRUNIERES Gérard	CD30
MALBERT Guy	CD31
TRUSKA Patrick	CD32
BARONIO Alain	CD46
REMALI Ahmed	CD48
MARTINEZ Serge	CD65
DOMINGUEZ Marie	CD66
JUILLA Alain	CD81
FACCIN Henri	CD82

Etaient également présents les membres de la Commission de Surveillance électorale :

Jean-Pierre BOULET et Paul FILBET

Excusé : Denis STIBACK, président de ladite Commission

L'allocution de Francis Ricard afin de comprendre la raison de cette Assemblée extraordinaire.

Mesdames et Messieurs, membres de l'assemblée générale du CRO,
Messieurs les membres de la commission électorale,
Mesdames et Messieurs, membres du Comité Directeur du CRO,
Chers collègues,

Je vous remercie d'avoir répondu présent à cette convocation un dimanche après-midi.
Nous sommes réunis aujourd'hui en assemblée générale extraordinaire afin de procéder à un vote pour la modification de nos statuts et de notre règlement intérieur.

Avant de laisser la parole aux membres de notre commission « statuts et règlements », je vous dois quelques explications.

Le 22 Aout 2024, j'ai envoyé ce mail à Mme Marie Madeleine Clamens, présidente du CRO, pour lui soumettre une modification de nos statuts et règlement intérieur afin de passer le nombre d'élus de 16 à 19. Ce mail était accompagné des signatures de 22 membres élus au comité directeur du CRO à cette date.

Nous proposons cette modification : ***le Comité Directeur est composé de 19 membres, élus au scrutin secret de liste bloquée (voir modalités dans le règlement intérieur) pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale. Chaque département affilié sera représenté par au moins un membre du Comité Directeur.***

Bien évidemment dans notre esprit, quand on cite le comité directeur, il s'agit du comité directeur du CRO.

Or, ce texte n'est pas celui qui a été voté à Montauban le 28 septembre 2024.

Le Comité Directeur est composé de 19 membres, élus au scrutin secret de liste bloquée (voir modalités dans le RI) pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale. Chaque département affilié sera représenté par au moins un membre du Comité Directeur **départemental**.

Le mot « départemental » a été rajouté à la fin de la phrase.

Aucun de nous ne s'en est rendu compte et cela change tout le sens de la phrase.

Je tiens à vous présenter des excuses pour ma naïveté ou excès de confiance. Jamais, je n'ai pensé que la phrase aurait pu être transformée.

Lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2024, nous avons procédé à l'élection du comité directeur 2025-2028 et aucune remarque n'a été formulée

Le 9 Janvier 2025, Monsieur Mickael Harivel, trésorier général du CD 81, nous envoie un courrier de Monsieur Alain Jullia, président du CD 81, faisant recours aux élections pour non-respect des statuts.

Nous nous sommes rapprochés de la fédération qui a confirmé l'invalidité de nos statuts.

Personnellement, je regrette que ce recours n'ait pas été fait le 15 décembre, nous aurions pu constater que nos statuts n'étaient pas conformes et les revoter avant les élections. Nous aurions gagné du temps, des tracas ... et de l'argent.

Je donne la parole à Marielle et Raymond pour vous exposer les modifications nécessaires.

Francis Ricard laissait donc la parole à Marielle Bex-Gramond pour la présentation d'un diaporama reprenant chaque correction proposée, article par article après que Raymond Le Manach et elle-même y aient travaillé en Commission le 15/01.

Les membres de l'Assemblée n'ayant pas de questions, il était proposé de passer aux votes pour les Statuts et ensuite, au vote pour le Règlement Intérieur.

Jean-Pierre BOULET et Paul FILBET après avoir expliqué les modalités et distribué les enveloppes, géraient le bon déroulement des opérations ;

Pendant le dépouillement, Francis Ricard proposait que l'on procède à la validation des 2 personnes qui candidaient pour vérifier les comptes du CRO en fin d'année ainsi que des 2 personnes suppléantes.

A l'unanimité, **Jean-Paul BURI**, trésorier du CD46 et **Mickaël HARIVEL**, trésorier du CD81 étaient élus en tant que vérificateurs aux comptes du CRO. **Christophe GARCIA** du CD34 et **Jean-Pierre CUSTODIO** du CD46 étaient validés en tant que suppléants, durant 4 ans.

Les résultats étaient ensuite annoncés validant la mise en conformité des Statuts et du RI du CRO (cf. documents joints)

Francis remercia les membres du CRO et ceux de l'assemblée générale de s'être déplacés un dimanche, d'avoir pour la plupart, partagé le repas de midi. Il leur expliqua également qu'exceptionnellement, les frais de déplacements seraient tous pris en charge. Il leur conseilla d'envoyer rapidement les notes de frais au CRO.

La séance de l'Assemblée générale extraordinaire prenait fin vers 16h15.

Résultats des votes page suivante

Francis RICARD

Marielle BEX-GRAMOND

Christian GRAMOND

Président

Secrétaire adjointe

Secrétaire général





FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Bouleodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail : cr-occitanie@petanque.fr



Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DIMANCHE 16 MARS 2025, à Narbonne

Résultat du vote : modification des Statuts du CRO votés en septembre 2024

Inscrits : 13 comités représentants 307 voix
Votants : 13 comités représentants 307 voix
Exprimés : 13 comités représentants 304 voix
Blanc : ✓ bulletin (s)
Nuls : ✓ bulletin (s) représentant (s) voix

Pour : 294 voix soit %

Contre : 10 voix soit %

Nous déclarons valide – ~~non valide~~* la modification des Statuts du Comité Régional Occitanie

Résultat du vote : modification du Règlement Intérieur du CRO votés en septembre 2024

Inscrits : 13 comités représentants 307 voix
Votants : 13 comités représentants 307 voix
Exprimés : 13 comités représentants 299 voix
Blanc : ✓ bulletin (s)
Nuls : ✓ bulletin (s) représentant (s) voix

Pour : 294 voix soit %

Contre : 5 voix soit %

Nous déclarons valide – ~~non valide~~* la modification du Règlement Intérieur du Comité Régional Occitanie

*Rayer la mention inutile

Fait à Narbonne, le dimanche 16 mars 2025

Denis STIBACK, Président de la Commission de surveillance électorale

Signature

Paul Filbet, membre de la Commission de surveillance électorale

Signature

Jean-Pierre BOULET, membre de la Commission de surveillance électorale

Signature